

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit KECK-PUR**
- **Code du produit 705 CH**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation Colle**
- **Utilisations déconseillées travaux à domicile (bricolage)**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
KECK-CHIMIE
Zone-Industrielle B.P.6
F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**
Département sécurité du produit
e-mail: sdb@keck-chemie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Peut irriter les voies respiratoires.

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 1)

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétone

méthyléthylcétone

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**









· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX 02-2119752542-40-XXXX	acétone  Xi R36;  F R11 R66-67  Flam. Liq. 2, H225;  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 02-2119752535-35-XXXX 01-2119457290-43-XXXX	méthyléthylcétone  Xi R36;  F R11 R66-67  Flam. Liq. 2, H225;  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20-<25%
	polyuréthane	10-<25%

· **Description :**

Colle.

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX 02-2119752542-40-XXXX	acétone ☒ Xi R36; ☑ F R11 R66-67 ☑ Flam. Liq. 2, H225; ☑ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 02-2119752535-35-XXXX 01-2119457290-43-XXXX	méthyléthylcétone ☒ Xi R36; ☑ F R11 R66-67 ☑ Flam. Liq. 2, H225; ☑ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20-<25%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger
 Amener les sujets à l'air frais
 Tenir au chaud, garder au calme et couvrir
 Autoprotection du secouriste d'urgence
 Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

· après inhalation :

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
 Veiller à l'apport d'air frais
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Protéger l'oeil intact
 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Consulter immédiatement un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche.
 Demander conseil à un médecin.
 Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir
 Never give anything by mouth to an unconscious person.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges
 Perte de connaissance
 Etat maladif
 Migraine
 Engourdissement
 Acidose
 Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

· Indications destinées au médecin : traitement symptomatique

· Risques En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit **KECK-PUR**

(suite de la page 3)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Les vapeurs représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Sous-produits de combustion incomplète.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Produit est insoluble ou peu soluble dans l'eau et flotte sur l'eau.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

· Classe de feux: Classe B: liquides et des solides liquéfiables

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

For large amounts: Pump off product.

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit **KECK-PUR**

(suite de la page 4)

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- Eviter le dégagement d'aérosols.
- Utiliser des appareils résistant aux solvants
- Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail
- N'employer que dans des secteurs bien aérés
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- Tenir éloignées les sources d'incendie
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

· Préventions des incendies et des explosions:

- Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle
- N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions
- Porter des chaussures à semelles conductrices
- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
- Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours
- Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé
- Tenir à l'abri de la chaleur.
- Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- Danger d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

- Prévoir une cuve au sol sans écoulement
- Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- Stocker dans un endroit frais.
- Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
- Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants
- Matériau approprié pour emballages et canalisations : l'acier ou un acier spécial
- Additional advice: 'American Petroleum Institute 2003' (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) or in 'National Fire Protection Agency 77' (Recommended Practice on Static Electricity) or in 'CENELEC CLC/TR 50404' (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity)

· Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments

· Autres indications sur les conditions de stockage :

- Tenir les emballages hermétiquement fermés
- Stocker à sec
- Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- Le produit est hygroscopique
- Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement

· Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C

· Classe de stockage : 3A (flammable liquids)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

- Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 5)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

67-64-1 acétone (50 - 100%)

VME (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

78-93-3 méthyléthylcétone (20-<25%)

VME (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm
STEL (Union Européenne)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm
TWA (Union Européenne)	Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm

· DNEL

67-64-1 acétone

Oral	DNEL (Langzeit, oral, systemisch)	62 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	DNEL (Langzeit, dermal, systemisch)	62 mg/kg bw/day (consommateur) 186 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit, inhalativ, lokal)	2420 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (Langzeit, inhalativ, systemisch)	200 mg/m ³ (consommateur) 1210 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (akut, inhalativ, systemisch)	2420 mg/m ³ (ouvrier)

78-93-3 méthyléthylcétone

Oral	DNEL (Langzeit, oral, systemisch)	31 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	DNEL (Langzeit, dermal, systemisch)	1161 mg/kg bw/day (ouvrier)
	DNEL (akut, dermal, lokal)	412 mg/cm ² (consommateur)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit, inhalativ, systemisch)	106 mg/m ³ (consommateur) 600 mg/m ³ (ouvrier)

· PNEC

67-64-1 acétone

PNEC (Predicted No Effect Concentration)	29,5 mg/kg (sol (matière sèche)) 100 mg/l (station d'épuration des eaux usées) 1,06 mg/l (eau de mer) 3,04 mg/kg (sédiment (marin, matière sèche)) 30,4 mg/kg (sédiment (d'eau douce, matière sèche)) 10,6 mg/l (eau douce) 21 mg/l (libération intermittente)
--	--

78-93-3 méthyléthylcétone

PNEC (Predicted No Effect Concentration)	22,5 mg/kg (sol (matière sèche)) 709 mg/l (station d'épuration des eaux usées) 55,8 mg/l (eau de mer) 284,7 mg/kg (sédiment (matière sèche)) 55,8 mg/l (eau douce) 55,8 mg/l (libération intermittente)
--	--

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 6)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Protection préventive de la peau par un onguent
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau
Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon
- **Protection respiratoire :**
Filtre A/P2.
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
Protective gloves should be replaced at first signs of wear.
- **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Butylcaoutchouc
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Gants en tissu épais
Caoutchouc nitrile
Gants en cuir
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux solvants
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**

Forme :	Visqueux
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	de solvant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 7)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	55 °C
· Point d'éclair :	-17 °C
· Température d'inflammation :	465 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammation :	Pas d'auto-inflammation de la substance jusqu'à la température indiquée.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion : inférieure :	1,8 Vol %
supérieure :	14,3 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	240 hPa
· Densité à 20 °C:	0,845 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	partiellement soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité : dynamique à 20 °C:	3500 mPas
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants : solvants organiques	83,9 %
eau :	0,0 %
Teneur en substances solides :	16,6 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air
Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles
Réaction aux amines
Réactions spontanées aux métaux alcalins
Réactions au contact des agents de réduction
Formation possible de peroxyde
A cause de la forte pression de la vapeur, il y a risque d'éclatement des fûts en cas de montée en température
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 8)

· **10.5 Matières incompatibles:**

peroxyde d'hydrogene

alcalis

lessives alcalines

amines

métaux alcalins

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë :**· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

* Aucune mortalité durant le temps d'exposition indiqué lors de tests sur animaux.

67-64-1 acétone

Oral	LD ₅₀ Akute Toxizität, oral:	5800 mg/kg (rattus, rat) (OECD 401)
Dermique	LD ₅₀ Akute Toxizität, dermal:	> 15800 mg/kg (lapin) 20000 mg/kg (lièvre)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4 h) Akute Toxizität, inhalativ:	76 mg/l (rattus, rat)

78-93-3 méthyléthylcétone

Oral	LD ₅₀ Akute Toxizität, oral:	> 2193 mg/kg (rattus, rat) (OECD 423)
Dermique	LD ₅₀ Akute Toxizität, dermal:	> 5000 mg/kg (lapin) (OECD 402) 5000 mg/kg (lièvre)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4 h) Akute Toxizität, inhalativ:	40 mg/l (souris) 34,5 mg/l (rattus, rat)
	LC ₅₀ (8 h) Akute Toxizität, inhalativ:	> 15 mg/l (rattus, rat)

· **Effet primaire d'irritation :**· **de la peau :**

Irrite la peau et les muqueuses.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

67-64-1 acétone

Effet d'irritation de la peau - neg. (cochon d'Inde)

78-93-3 méthyléthylcétone

Effet d'irritation de la peau - neg. (lapin) (OECD 404)

· **des yeux :**

Effet d'irritation.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

67-64-1 acétone

Effet d'irritation des yeux + pos. (lapin) (OECD 405)

78-93-3 méthyléthylcétone

Effet d'irritation des yeux + pos. (lapin) (OECD 405)

· **Sensibilisation :**

Aucun effet de sensibilisation connu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

67-64-1 acétone

Sensibilisation - neg. (cochon d'Inde) (OECD 406)

78-93-3 méthyléthylcétone

Sensibilisation Hautsensibilisierung (Maximierungstest): neg. (cochon d'Inde)

· **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 9)

· **Toxicité subaiguë à chronique :****67-64-1 acétone**

Oral	NOAEL (oral)	(90d) 900 mg/kg bw/day (rattus, rat) (90d)
------	--------------	---

Inhalatoire	NOAEL / NOAEC (inhalativ)	22500 mg/m ³ (rattus, rat)
-------------	---------------------------	---------------------------------------

78-93-3 méthyléthylcétone

Inhalatoire	NOEC (chronisch, inhalativ)	5041 mg/m ³ (rattus, rat) (OECD 413)
-------------	-----------------------------	---

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par résorption dermique.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Peut irriter les voies respiratoires.

Irrite la peau et les muqueuses.

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), exposition unique:**

Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité par administration répétée** Liver injury may occur by inhalation.· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

..

67-64-1 acétone

AMES-Test	neg. negative (bacteria (not defined)) (OECD 471) - negative (souris) (OECD 471 in vitro; OECD 476 in vivo)
-----------	--

Chromosome Aberration Test	neg. (in vitro) (OECD 473) (dermal)
----------------------------	--

Mikrokerntest	neg. (souris) ((in vivo))
---------------	---------------------------

Mutagenität (Mutagenicity)	neg. (bacteria (not defined)) (OECD 471)
----------------------------	--

· **mutagénicité des cellules germinales****67-64-1 acétone**

Mammalian Cell Gene Mutation Test	neg. (in vitro) (OECD 476)
-----------------------------------	----------------------------

· **cancérogénicité****67-64-1 acétone**

Kancerogenität f(1y)	neg. (souris) (dermal)
----------------------	------------------------

· **toxicité pour la reproduction** Aucune donnée concernant la toxicité pour la reproduction n'est disponible.· **Toxicité pour le développement****67-64-1 acétone**

Entwicklungstoxizität (Teratogenität)	neg. (rattus, rat)
---------------------------------------	--------------------

SECTION 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique :****67-64-1 acétone**

EC ₅₀ -Daphnientoxizität	(48h) 12600 mg/l (Grande daphnie (Daphnia magna)) (48h) 8800 mg/l (Daphnia pulex)
-------------------------------------	--

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 10)

<i>EC₅₀</i> -Algentoxizität	(96h) 7500 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) (96h) 7500 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>)
<i>EC₅₀</i> -Bakterientoxizität (Atmungshemmung)	(8d) 530 mg/l (<i>Microcystis aeruginosa</i>)
<i>EC₅</i> (Protozoen)	(72h) 28 mg/l (<i>Entosiphon sulcatum</i>) (72 h)
Fischttoxizität	(96h) 8300 mg/l (bluegill (<i>Lepomis macrochirus</i>))
<i>LC₅₀</i> -Fischttoxizität	(96h) 7500 mg/l (golden orfe (<i>Leuciscus idus</i>)) (96h) 5540 mg/l (truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) (96h) 11000 mg/l (ablette (<i>Alburnus alburnus</i>))
<i>LC₅₀</i> -Algentoxizität	> 530 mg/l (species not specified)
<i>LC₅₀</i> -Daphnientoxizität (statique)	(24h) 2100 mg/l (artémie (<i>Artemia salina</i>)) (marine water) (48 h) 8800 mg/l (Grande daphnie (<i>Daphnia magna</i>))
NOEC (aquatisch)	(0,5h) 1000 mg/l (boue activée) (OECD 209) (96h) 430 mg/l (algues) (28d) 2212 mg/l (Grande daphnie (<i>Daphnia magna</i>)) (16h) 1700 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>) (48 h) 4740 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)
78-93-3 méthyléthylcétone	
<i>EC₀</i> -Bakterientoxizität (statique)	(16h) 1150 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>) (DIN 38412)
<i>EC₅₀</i> -Daphnientoxizität (statique)	(48h) 308 mg/l (Grande daphnie (<i>Daphnia magna</i>)) (OECD 203)
<i>EC₅₀</i> -Algentoxizität (statique)	(72h) 1972 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (OECD 201)
<i>EC₅</i> -Bakterientoxizität	(16h) 1150 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>)
<i>IC₅</i> -Algentoxizität	(168h) 4300 mg/l (<i>Scenedesmus quadricauda</i>)
<i>LC₅₀</i> -Fischttoxizität	(24h) > 5000 mg/l (goldfish (<i>Carassius auratus</i>)) (96h) 4600 mg/l (golden orfe (<i>Leuciscus idus</i>)) (96h) 2990 mg/l (Vairon à grosse tête (<i>Pimephales promelas</i>)) (OECD 203)
NOEC (aquatisch)	(16h) 1150 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>) (8d) 4300 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)

· 12.2 Persistance et dégradabilité**67-64-1 acétone**

DOC-Abnahme > 70 % (.)

· Degré d'élimination :**67-64-1 acétone**

biologique Abbaubarkeit	(20d) 84% (.) (28d) 91% (species not specified) (OECD 301 B)
-------------------------	---

78-93-3 méthyléthylcétone

biologique Abbaubarkeit	98% (28 d) (OECD 301 D)
-------------------------	-------------------------

· Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Eau:

partiellement soluble

· **Composant** : The product is partially soluble and floats on water.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Facteur de bioconcentration (FBC):****67-64-1 acétone**

Biokonzentrationsfaktor (BCF):	< 10 (.)
--------------------------------	----------

· 12.4 Mobilité dans le sol

Very high potential for mobility in soil.

Peu soluble, flotte.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 11)

· **Effets écotoxiques :**

· **Remarque :**

67-64-1 acétone

theoretischer Sauerstoffbedarf (TSB) | 2,21 g O₂/g (.)

78-93-3 méthyléthylcétone

theoretischer Sauerstoffbedarf (TSB) | 2,44 g O₂/g (calculé)

· **Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

67-64-1 acétone

Bakterientoxizität | (30min.) 1000 mg/l (boue activée) (EC12)

· **Autres indications écologiques :**

· **Valeur DCO :**

67-64-1 acétone

CSB (chemischer O₂-Bedarf) | 2,1 g O₂/g (.)

78-93-3 méthyléthylcétone

CSB (chemischer O₂-Bedarf) | 2,32 g O₂/g (.)

· **Valeur DBO5 :**

67-64-1 acétone

BSB (biolog.O₂-Bedarf) | (5d) 1,9 g O₂/g (.)

· **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :**
contains no adsorbable organically bound halogens (AOX)

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Aucune disposition sur les eaux usées.

· **Code déchet :**

Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1133

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

1133 ADHÉSIFS

(suite page 13)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit **KECK-PUR**

(suite de la page 12)

· IMDG, IATA	ADHESIVES
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler :	33
· No EMS :	F-E,S-D
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(D/E)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III

*

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acétone
méthyléthylcétone

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 13)

· Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Prescriptions nationales :**· Indications sur les restrictions de travail :**

- Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	50 - 100

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- TRGS 500: "precautions: minimum standards"
TRGS 600 "Substitution"
TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "
TRGS 800 "Fire protection measures"

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Service établissant la fiche technique : Laboratoire**· Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

· Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2015

Révision: 07.01.2015

Nom du produit KECK-PUR

(suite de la page 14)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 ISO: International Organisation for Standardisation
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 bw: bodyweight
 Langz., Langzeit: chronical exposure,
 akut: acute (exposure)
 lokal: local effects
 system., systemisch: systemic effects
 PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet
 LC₅₀: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing
 LD₅₀: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing
 LD₀: lethal concentration for 0 percent
 LD₀: lethal dose for 0 percent
 nb / n.b. : not determined
 gamete mutagenit. : gamete/germ cell mutagenicity
 carcinogen. : carcinogenicity
 theoret. O₂-Bedarf: theoretical oxigen demand
 biolog. O₂-Bedarf: biological oxigen demand
 chem. O₂-Bedarf: chemical oxigen demand
 AOX: adsorbable organically bound halogens
 TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)
 Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)
 Langz., Langzeit: Long-term exposure
 akut: Acute / short-term exposure
 systemisch: systemic
 lokal: local
 n.a.: non applicable
 (derived fr.data f.similar substances.intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published
 Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water
 n.v.: not available
 Susp.: suspension
 H: le produit est résorbant par la peau
 Algentoxizität: toxicity for algae
 Bakterientoxizität: toxicity for bacteria
 Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia
 Fischtoxizität: toxicity for fishes
 biologische Abbaubarkeit: biodégradation
 DOC: dissolved organic carbon
 Halbwertszeit: half-life
 DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization
 EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)
 OECD: OCDE Ligne directrice
 dry weight, dry matter = matière sèche
 pos. : positif
 neg. : négatif
 inh., inhal. : par inhalation
 NOEC (No Observed Effect Concentration),
 NOEL (No Observed Effect Level),
 NOAEL (No Observed Adverse Effect Level): dose sans effet toxique observable.
 NOELR (no-observed-effect-loading rate)
 ATE (Acute Toxicity Estimates)
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 . . Sources. <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp>
 . * **Données modifiées par rapport à la version précédente**